Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 056-215600743-20260701-DEL260626_01-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE GUENIN

Arrondissement de Pontivy

Séance du 26/06/2026

Date de la convocation
19/06/2026

Date d'affichage
19/06/2026

Nombre de membres
Afférents au conseil municipal : 19 En exercice : 14 Votants : 18

A l'unanimité
Pour : 18 Contre : 0 Abstentions : 0

Réf	DEL26-06-2026-01

L'an 2026, le 26 juin à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Guénin, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Anthony ONNO, Maire.

Présents : M. Anthony ONNO, Maire, Mme Cécile DAMONNEVILLE, Mme Sophie FRAVAL, Mme Anne-Catherine JOUBIER, M. Joël LE MASSON, Mme Yvonne MORVANT, M. Daniel GUÉGAN, M. Grégory NOUREUX, M. Arnaud GUÉGAN, M. Jean-François POSTIC, M. Elie QUILLIEC, Mme Audrey LE MANOUR, Mme Mylène LE GUIDEC, Mme Anne-Laure LE BOUQUIN.

Excusés ayant donné procuration : M. Jean-Yves LE FORESTIER donne pouvoir à Mme Anne-Catherine JOUBIER, Mme Laurence GRIGNOUX donne pouvoir à Elie QUILLIEC, Mme Clara GEGOUREL donne pouvoir à Cécile DAMONNEVILLE, M. Nicolas QUILLERÉ donne pouvoir à Anthony ONNO.

Absent : M. Gilles LE TONQUÈZE

Secrétaire de séance : M. Daniel GUÉGAN

Objet de la délibération : Désignation d'un(e) secrétaire de séance

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2121-15 et L.2121-21 précisant qu'au début de chacune de ses séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance,

Considérant que M. le Maire propose la candidature de M. Daniel GUÉGAN à cette fonction,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **DE NE PAS PROCÉDER au scrutin secret,**
- **DE DÉSIGNER M. Daniel GUÉGAN secrétaire de séance.**

AINSI FAIT ET DELIBERE les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME.

Le Maire,
Anthony ONNO

